

Bulletin d'histoire politique

Le comportement électoral des minorités au Québec lors des élections de 1976

Jack Jedwab



Volume 2, numéro 4, printemps 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063417ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063417ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jedwab, J. (1994). Le comportement électoral des minorités au Québec lors des élections de 1976. *Bulletin d'histoire politique*, 2(4), 5–15.
<https://doi.org/10.7202/1063417ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ARTICLES

LE COMPORTEMENT ÉLECTORAL DES MINORITÉS AU QUÉBEC LORS DES ÉLECTIONS DE 1976

par Jack Jedwab¹

Les élections provinciales du Québec de novembre 1976 marquaient un tournant pour toute la population. La victoire du Parti québécois, mené par René Lévesque, eut des conséquences profondes sur l'évolution des politiques québécoises. Le Parti québécois, voué à l'indépendance du Québec, avait peu de liens avec la population non-francophone dont

plusieurs membres, avant 1976, sous-estimaient la force de ce parti. Bien que ce ne soit pas un soutien à l'indépendance par la majorité de la population qui contribuait à la victoire du Parti québécois en cette année, l'opposition à cette option était particulièrement véhémente parmi les membres de la population non-francophone. La population entière était consciente que les enjeux étaient fondamentaux lors de l'élection de 1976. Selon la *Gazette* de Montréal, ces élections étaient probablement, pour les minorités anglophones, les plus importantes de l'histoire du Québec². Autant chez les francophones que chez les non-francophones, le taux de participation atteint des records lors de cette élection.

TABLEAU 1

Résultats de l'élection provinciale de 1976

	Pourcentages	Députés élus
Participation	85,3	
Parti libéral	33,8	26
Union nationale	18,2	11
Parti québécois	41,4	71
Ralliement créditiste	4,6	1

Mais, même si le taux de participation des électeurs parmi les non-francophones était élevé, au sein d'un système électoral qui tend à disproportionner la population urbaine, leur influence sur les résultats était limitée en raison de leur haut degré de concentration résidentielle sur l'île de Montréal. Des vingt-six sièges obtenus par les libéraux provinciaux lors de l'élection de 1976, la moitié était des circonscriptions au sein desquelles la population non-francophone était majoritaire ou presque. Ceci se produisit en dépit du soutien accordé par plusieurs non-francophones à l'Union nationale

menée par Rodrigue Biron, un parti autrefois considéré comme anathème par les groupes minoritaires, notamment sous le régime de Maurice Duplessis. En effet, au sein des neuf circonscriptions où les non-francophones représentaient la majorité de la population, l'Union nationale obtint, en moyenne, approximativement 25 % du total des votes et fut victorieuse dans la circonscription largement anglophone de Pointe-Claire (voir Tableau 3).

1. Nous tenons à remercier Pierre Drouilly de nous avoir fourni les données électorales et linguistiques concernant les élections de 1976.

2. *The Gazette*, 13 novembre 1976, p. 1.

TABLEAU 2

Taux de participation des électeurs et soutien moyen aux partis politiques du Québec dans neuf circonscriptions ayant une majorité d'électeurs non-francophones*

	Taux moyen de participation	Parti libéral	Union nationale	Parti québécois
Total Québec	85,3	33,8	18,2	41,4
Circonscriptions à majorité non-francophone	83,5	46,9	24,8	18,2

Dans ce texte, nous analyserons le comportement électoral des anglophones ainsi que des communautés juive et italienne du Québec lors des élections de 1976. Nous tenterons de comprendre de quelle manière les considérations stratégiques adoptées par des groupes minoritaires, affectèrent le comportement électoral des communautés lors de cette élection cruciale.

La formule selon laquelle les libéraux provinciaux étaient victorieux lors des élections de 1960, 1962, 1970 et 1973 est le résultat d'une coalition de Québécois non-francophones et francophones. Peu après les élections provinciales de 1973, cette coalition faisait face à un important défi. Suite aux recommandations de la Commission Gendron en 1974, l'administration libérale du Premier ministre Robert Bourassa se sentit contrainte de répondre aux préoccupations d'un nombre important d'électeurs francophones, préoccupés par une évolution démographique perçue comme une menace croissante pour la langue française.

La solution proposée par le Parti libéral vint sous la forme de la loi 22 conçue comme un compromis entre les communautés francophone et anglophone. Ultimement, elle s'avéra être un compromis difficile dont le résultat fut plutôt d'aliéner plusieurs francophones et anglophones. De plus, une certaine symétrie émergea entre les deux groupes linguistiques opposés à cette législation. Francophones et anglophones se renforcèrent mutuellement dans leur détermination de bloquer la loi à la veille de l'élection du 15 novembre 1976.

Tel que décrit par un observateur, l'opposition anglophone à la loi 22 était inévitable. Selon le sociologue Gary Caldwell, l'avènement de la loi «constituait une période de crise pour le Québec anglophone (...) et sans aucun doute, la loi 22

résulta en un véritable contrecoup»³. Pour les anglophones ainsi que la plupart des membres des communautés ethniques, la principale objection à la loi portait sur la restriction imposée quant à la «liberté de choix» pour les immigrants d'accéder au système scolaire anglophone. Plusieurs non-francophones considéraient le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise ou française comme étant un droit universel.

Une campagne publique fut mise en place afin d'organiser l'opposition à la loi et préparer la bataille légale menée en grande mesure par la Commission des écoles protestantes du grand Montréal. Les deux principaux quotidiens anglophones (la *Gazette* et le *Montreal Star*) exprimèrent sur une base plutôt régulière, une opposition intense à la loi.

L'objectif électoral de la loi 22 était de maintenir le soutien pour les libéraux à l'intérieur de la population anglophone tout en obtenant une part substantielle des votes francophones. Au lieu d'une harmonie entre les communautés, des divisions se produisirent au sein même du Parti libéral quant au projet de loi. Certains ministres libéraux et notamment ceux dont les circonscriptions contenaient une proportion élevée d'électeurs issus de minorités anglophones et ethniques, étaient les plus inquiets quant à la loi 22. Du côté des francophones, Lise Bacon (Montréal-Bourassa), Claude Forget (Montréal-Saint-Laurent) et Fernand Lalonde (Montréal-Marguerite-Bourgeoys) furent parmi les ministres exigeant des modifications à la loi 22 (voir Tableau 3). En effet, la menace de votes anti-libéraux parmi les non-francophones dans leurs circonscriptions respectives était prise au sérieux par ces politiciens⁴.

3. Gary Caldwell, «English-Speaking Quebec in Light of its Reaction to Bill 22» dans *American Review of Canadian Studies*, 1976, p. 42.

4. Pierre Dupont, 15 novembre 1976, Montréal: Les Éditions Quinze, 1976, p. 21.

Inquiet quant à son avenir électoral, le Ministre libéral Jean Cournoyer quitta sa circonscription, Robert-Baldwin, pour emménager dans celle de Richelieu puisqu'il croyait que la présence de la loi 22 rendrait sa campagne difficile. Le Premier ministre Bourassa lui-même fut affecté par la réaction de l'électorat ethnique dans sa circonscription, Mercier, où environ 25 % de l'électorat était non-francophone⁵.

Mais ce sont les membres anglophones de l'Assemblée qui furent probablement les plus inquiets quant à l'impact électoral de la loi. Après tout, l'opposition à la loi parmi leurs commettants était particulièrement visible. Pour plusieurs, la loi impliquait un changement fondamental dans ce qu'ils percevaient comme étant l'orientation du parti Libéral. Alors que le député anglophone libéral le plus féroce envers la loi était George Springate (Westmount), d'autres représentants issus des communautés anglophones et ethniques étaient plus prudents dans leurs interventions. Le député de l'Assemblée pour la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, William Tetley, notait que bien que le Premier Ministre fût au courant de l'opposition à la loi 22 par les groupes anglophones et francophones, il croyait qu'ultimement, la «majorité modérée» supporterait la loi. Selon Tetley, Bourassa reconnaissait que la loi était passée «sur le dos» des membres anglophones de l'Assemblée⁶.

Moins d'un an avant la fin de leur mandat, le leadership libéral réclama une élection en dépit d'une forte opposition quant à une tenue hâtive des élections, à l'intérieur du parti. Plusieurs raisons furent avancées afin de soutenir l'idée d'une élection à l'automne 1976. Parmi celles-ci, notons: un déclin continu des conditions financières, des problèmes constants dans les relations de travail, le renouveau de popularité de l'Union nationale et la plus importante, le menace d'un rapatriement unilatéral de la constitution par le Premier ministre Trudeau.

La campagne électorale commença réellement le 18 octobre 1976. Les libéraux, mal préparés, furent incapables de nommer des candidats en moins d'un mois dans certaines circonscriptions. La popularité de Bourassa au sein de la

population francophone était sans doute à son plus bas. Dès le début de la campagne, Bourassa prit conscience du niveau de frustration ressenti par la population. Dans ce contexte, il souhaita au moins récupérer les votes des anglophones et des communautés ethniques avec l'espoir de constituer un gouvernement minoritaire pour les libéraux. Il ne crut jamais que l'électorat anglophone et ethnique supporterait le Parti québécois. Par contre, il semblait sous-estimer le choix possible d'une troisième option. Alors que Bourassa observait justement l'opposition farouche des électeurs minoritaires à l'option indépendantiste, il sous-estimait sévèrement leur volonté de se venger en raison de la loi 22.

La décision de Bourassa de déclencher une élection prit la plupart des anglophones par surprise. Au début de la campagne, un nombre significatif d'électeurs cherchèrent un véhicule politique sur lequel ils pourraient concentrer leurs frustrations. Les anglophones, plus particulièrement, semblèrent prêts à voter massivement contre les libéraux et à soutenir l'Union nationale de Biron. Un sondage effectué à mi-chemin de la campagne électorale démontra qu'environ 80 % des Québécois anglophones et 65 % des Québécois immigrants issus de communautés culturelles ressentaient un mécontentement envers les libéraux de Bourassa – comparé avec un taux de mécontentement des Québécois francophones de 65 %. Bien qu'une proportion très élevée de l'électorat (environ 40 %) était encore indécise, le vote anglophone se répartissait comme suit: 49 % des anglophones privilégiaient l'Union nationale contre 31 % pour les libéraux. 11 % indiquèrent une préférence pour le Parti québécois et 9 % étaient divisés entre les tiers partis⁷.

Lors de son discours inaugural, Bourassa tenta de traiter la question de la loi 22 qu'il défendait comme étant une mesure nécessaire. Bourassa souleva également le spectre de l'indépendance si l'on ne votait pas pour les libéraux. Son allocution fut mal accueillie par un des plus importants porte-parole des minorités. Les éditorialistes de la *Gazette* critiquaient sévèrement le lien de Bourassa entre la question linguistique et l'indépendance et la tentative du Premier Ministre de présenter son parti comme étant le seul bastion du fédéralisme. La *Gazette* concluait que:

5. *The Gazette*, 19 octobre 1976, p.1.

6. William Tetley, «The English and Language Legislation: A Personal History» dans Gary Caldwell et Eric Waddell, *The English of Quebec: From Majority to Minority Status*, IQRC, 1982.

7. *Montreal Star*, 2 novembre 1976, p. A-11.

Il y a d'autres partis, d'autres programmes, d'autres candidats, qui offrent aux électeurs fédéralistes l'occasion d'éviter soit d'engraisser les libéraux...⁸.

La *Gazette* conseillait aux électeurs d'éviter de devenir la proie de politiciens qui, si on ne les soutenait pas, soulevaient régulièrement le spectre de l'indépendance. L'élection de représentants de l'Union nationale et d'une autre formation connue sous le nom d'Alliance démocratique fut considérée comme offrant une occasion réelle de renforcer l'opposition anglophone à l'Assemblée nationale. Considérant, à la lecture des sondages d'opinion démontrant que la majorité des Québécois était contre l'indépendance du Québec, les éditorialistes de la *Gazette* sentirent que le Parti québécois ne serait pas capable d'atteindre cet objectif⁹. Dans les circonscriptions à prédominance anglophone, il fut remarqué qu'il était impossible de diviser suffisamment les votes afin d'aider indirectement le Parti québécois. Dans ces circonscriptions où il était possible d'obtenir ce résultat, la *Gazette* encourageait fortement la prudence mais notait tout de même que le vote de protestation aiderait les gens à sentir que les libéraux seraient punis ailleurs dans d'autres circonscriptions¹⁰.

La dernière chose à laquelle le Premier Ministre Bourassa s'attendait lorsqu'il demanda une élection rapide, fut d'avoir à faire des choix politiques moins de deux semaines avant la date du scrutin. Inquiet quant à la possibilité de perdre les votes des anglophones et des membres des communautés ethniques qui plaçaient, selon certains analystes, quelque vingt circonscriptions en danger¹¹, monsieur Bourassa fut avisé d'intervenir sur la question linguistique afin de calmer la révolte possible du vote des minorités contre les libéraux. Dans une conférence de presse tenue deux semaines avant l'élection, Bourassa souleva l'espoir de changements à la loi 22, plus particulièrement sur la question des tests linguistiques¹².

Avant l'annonce de Bourassa, des attentes se créèrent lorsque la *Gazette* de Montréal annonça

la possibilité de changements significatifs à la loi 22. Mais suite à cette intervention, les médias anglophones reconnurent que les modifications proposées étaient à tout le moins, difficile à discerner, puisque le Premier ministre demeurerait quelque peu vague quant aux changements réels à être mis en oeuvre.

Par ailleurs, le chroniqueur du *Montreal Star* Dominique Clift, remarquait que lorsqu'ils adressaient des ultimatums au Premier ministre relativement aux changements à la loi linguistique, les porte-parole des communautés ethniques et anglophones reconnaissaient qu'il était important que leur menace ne soit pas prise à la légère. Clift ajoutait que «des politiques effectives particulièrement lorsque les minorités sont impliquées, exigent une relation étroite entre les mots et les actes». Il se demandait si le sentiment anti-libéral croissant parmi les minorités représentait une expression de leur frustration politique ou si cela impliquait un rejet complet du gouvernement libéral. En tous cas, Clift concluait que les communautés ne «bluffaient» pas et que ce serait une erreur grave de la part de M. Bourassa de présumer que ces électeurs étaient seulement engagés dans une manœuvre électorale stratégique¹³.

Pendant que la *Gazette* de Montréal prenait position en encourageant les électeurs des minorités à évaluer tous les candidats, la direction éditoriale du *Star* de Montréal suggérait que les minorités maintiennent leur soutien au Parti libéral provincial malgré les mésententes qu'elles pouvaient avoir quant à la politique linguistique. Tel que noté dans le *Star*, la décision rationnelle dans cette élection n'était pas d'infliger une leçon à M. Bourassa même si ce pouvait être attrayant émotionnellement de voter pour un tiers parti. Il était suggéré que l'adoption d'une telle attitude plongerait la province dans une longue période d'incertitude politique qui ne bénéficierait ultimement à aucun Québécois. Le *Star* de Montréal suggérait que seule l'implication politique des membres des communautés culturelles inciterait le gouvernement à prendre leur point de vue en considération¹⁴.

Alors que les éditoriaux de la *Gazette* de Montréal se succédaient, deux jours avant l'élection, le propriétaire du journal, Ross Munro,

8. *The Gazette*, 2 novembre 1976, p. 6.

9. *The Gazette*, 13 novembre 1976, p. 1.

10. *Ibid.*

11. *The Gazette*, 4 novembre 1976, p. 1.

12. Dominique Clift, «Bourassa Being Pushed Into Corner» dans *Montreal Star*, 2 novembre 1976, p. A-11.

13. *Ibid.*

14. «The Liberal Party Still the Best Choice» dans *Montreal Star*, 11 novembre 1976, p. A-10.

écrivait une chronique à la une dans laquelle il recommandait fortement aux membres des minorités de voter pour le Parti libéral. Selon Munro, la question cruciale lors de l'élection était la séparation potentielle du Québec avec le Canada. Il notait que cette question était à peine mentionnée par le Parti québécois au cours de la campagne électorale. À l'instar du *Star* de Montréal, M. Munro suggérait que l'incertitude et l'instabilité s'installeraient si la menace d'une séparation devenait réelle. À cet égard, Munro concluait que: «le vote de lundi, la plus importante décision de toute élection provinciale dans notre histoire sera prise. Le résultat, s'il va

à l'encontre d'un Canada uni, balaiera le pays et les conséquences seront nombreuses»¹⁵. Il recommanda fortement que ceci soit pris en considération par les électeurs lors des élections.

Mais en dépit de cet appel de dernière minute du propriétaire de la *Gazette* de Montréal, la colère des électeurs issus des minorités avait pris une ampleur telle qu'une action quelconque était définitivement attendue sur le front électoral. Un grand nombre d'électeurs des minorités avaient sans aucun doute l'intention d'envoyer un message au Parti libéral.

TABLEAU 3

Taux de participation des électeurs lors des élections de 1976 dans les circonscriptions composées à plus d'un tiers de non-francophones

Circonscription	% de non-francophones	taux de participation	Libéral	U.N.	P.Q.
Montréal-D'Arcy-McGee	88,0	83,9	68,0	22,6	4,7
Montréal-Pointe-Claire	78,2	85,5	35,1	45,0	9,5
Montréal-Notre-Dame-de-Grâce	73,5	84,3	43,9	29,1	13,7
Montréal-Westmount	72,4	82,2	50,7	20,6	12,0
Montréal-Mont-Royal	67,6	83,4	62,2	17,3	16,1
Montréal-Robert-Baldwin	63,7	86,9	36,1	26,3	18,5
Montréal-Laurier	55,6	82,8	41,7	17,4	33,7
Montréal-Saint-Louis	54,9	75,2	42,1	15,1	34,3
Montréal-Saint-Laurent	52,6	84,8	46,2	23,1	26,6
Montréal-Marguerite-Bourgeoys	48,6	84,9	36,6	26,4	34,6
Montréal-Outremont	48,4	84,3	45,3	*	37,1
Montréal-Jacques-Cartier	46,3	84,9	35,3	31,1	29,5
Montréal-L'Acadie	43,8	86,1	45,5	20,8	31,3
Montréal-Verdun	38,3	83,6	44,1	19,5	33,2
Montréal-Sainte-Anne	37,0	75,7	35,7	16,1	38,6
Montréal-Viau	36,8	84,7	37,2	15,7	43,4
Pontiac-Témiscamingue	35,2	75,0	43,6	24,4	17,2
Montréal-Laval	35,1	88,4	42,9	16,2	37,4
Montréal-Bourassa	34,8	88,0	38,2	13,8	44,9
Montréal-Jeanne-Mance	34,0	86,4	36,3	15,4	45,5

* À Outremont, le candidat du Parti national populaire obtint 13,6 % des votes totaux pour cette circonscription.

15. *The Gazette*, 13 novembre 1976, p. 1.

La communauté juive

La vaste majorité de la communauté juive étant anglophone, on s'attendrait à une certaine convergence dans leur réaction quant à l'apparition d'une loi linguistique et dans leur comportement lors du vote. En fait, la circonscription ayant la plus grande concentration de Juifs québécois, avait également la plus grande concentration de non-francophones. Tel que noté dans le tableau 3, de toutes les circonscriptions, c'est au sein de la circonscription de d'Arcy-McGee que le Parti québécois obtint son plus petit soutien (4,7 %). Bien qu'il y avait une opposition significative à l'encontre de la loi 22 à l'intérieur de la communauté, il y avait peut-être une plus grande appréhension quant à la possibilité de l'indépendance si le Parti québécois s'avérait victorieux. Étant donné son histoire face aux mouvements nationalistes, plusieurs dans la communauté juive étaient préoccupés par la possibilité d'une victoire du Parti québécois.

Une autre raison pour laquelle la communauté juive ne semblait pas avoir confiance dans le leadership du Parti québécois était la position tenue par ce dernier quant à Israël et le Moyen-Orient. Des contacts entre les groupes pro-palestiniens et des représentants seniors du Parti québécois ajoutaient aux préoccupations quant à l'attitude envers Israël d'un gouvernement péquiste.

Un autre problème majeur était l'absence d'intermédiaires entre la communauté juive et le Parti québécois. Les quelques Juifs qui étaient impliqués dans le Parti québécois n'étaient pas particulièrement liés au leadership de la communauté juive. Un observateur énonçait ce fait comme suit: «nous ne les connaissons pas, ils ne nous connaissent pas, nous n'avons personne à qui parler». Le sociologue Morton Weinfeld le note: «ce n'est seulement qu'avec la sagesse d'après-coup de son échec ou absence que les bénéfices de la politique de médiation, si caractéristiques et peut-être indispensables dans une société multi-ethnique, deviennent évidents»¹⁶.

Le leadership de la communauté juive du Québec, qui maintenait toujours des liens informels avec le Parti libéral, évalua soigneusement l'impact de toute intervention sur

les résultats électoraux parmi ses constituants. Contrairement aux médias anglophones et à d'autres groupes ethniques, le leadership de la communauté désirait éviter toute action pouvant aider indirectement une victoire du Parti québécois.

Une bonne partie de la population juive fut choquée et désappointée de l'acceptation de la loi 22 par Victor Goldbloom, le député de la circonscription D'Arcy-McGee composée majoritairement de membres de la communauté juive. Plusieurs membres de la communauté juive considéraient l'option de protestation, soit voter pour l'Union nationale (avec l'espoir de l'abrogation de la loi 22).

Une analyse pré-électorale menée par le principal quotidien de la communauté juive, le *Canadian Jewish News* soutenait que les électeurs se questionneraient quant au soutien unanime traditionnellement offert au Parti libéral. Il y avait un désenchantement assez général envers les libéraux chez un nombre important de membres de la communauté juive. Se présentant comme seul parti viable étant clairement fédéraliste, les libéraux espéraient maintenir leur poigne sur un gros segment de l'électorat juif québécois. Victor Goldbloom exprimait la vision voulant que le Parti libéral ne s'était pas aliéné la population juive. Comme un observateur le disait, en dépit «du mécontentement envers le gouvernement Bourassa, il y a une peur parmi les électeurs issus des minorités voulant que de voter pour les partis plus faibles, serait comme de choisir entre deux maux»¹⁷.

Il était clair que les progrès de l'Union nationale lors de la campagne électorale, étaient considérés comme assez importants pour justifier une intervention de la part des dirigeants de la communauté juive. En effet, la menace était jugée si importante qu'elle affecterait la campagne de Victor Goldbloom dans l'une des circonscriptions considérée comme des plus sûres pour les libéraux provinciaux. Une pétition circula pour les «Citoyens inquiets de d'Arcy-McGee» exprimant une fierté dans le fait que Victor Goldbloom soit le premier Juif à faire partie du gouvernement du Québec. Citant quelques-unes de ses réalisations les plus importantes dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, la pétition concluait que «Victor Goldbloom est le pont

16. Morton Weinfeld, «La question juive au Québec» dans *Midstream*, octobre 1977, p. 21.

17. Janice Arnold, «Jewish Voters Face Quandary» dans *Canadian Jewish News*, 19 novembre 1976, p. 1.

entre les Québécois francophones et anglophones. Sa réélection est d'une importance cruciale pour le peuple juif». Plus de cinquante signatures, incluant celles des membres les plus importants de la communauté, Charles Bronfman, Norman Spector, Sam Maislin, Sam Berger, Irving Adessky, Mordecai Richler, furent apposées à cette pétition¹⁸.

Au cours des semaines précédant l'élection, le leadership de la communauté juive et en particulier, le Congrès juif canadien et les Services communautaires Juifs de Montréal, réitérèrent leur position non-partisane lors des élections provinciales. Néanmoins, la peur imminente d'un partage des votes entre l'Union nationale et les libéraux, causait une inquiétude au sein du leadership de la communauté juive. Bien sûr, ceci n'empêchait pas les dirigeants seniors des organismes communautaires juifs de s'impliquer dans la campagne politique et la plupart de ceux qui le firent, offrirent leur soutien au Parti libéral et à ses candidats.

La communauté italienne

L'adoption de la loi 22 eut des répercussions particulièrement importantes pour la population italienne et plusieurs membres de la communauté furent affectés directement par la législation. Plusieurs enfants d'origine italienne seraient sujets au test linguistique prescrit par la loi. Le souvenir de la crise de l'école de Saint-Léonard était frais dans la mémoire de plusieurs Québécois d'origine italienne qui se dirent qu'une implication politique accrue devenait inévitable. Comme ils étaient très touchés par la controverse entourant la loi 22, les dirigeants de la communauté italienne n'étaient pas sans reconnaître la complexité de la décision électorale provinciale de 1976. Aucune élection québécoise antérieure n'avait vu autant d'efforts de la part des politiciens afin de s'assurer les votes des Italo-Québécois. Il était clair dans un nombre de circonscriptions que les électeurs italiens auraient un impact important sur les résultats. Alors que dans le passé, les libéraux étaient virtuellement assurés des votes de plus de 150 000 membres de la communauté italienne, lors de l'élection de 1976, un tel résultat n'était plus garanti.

Le leadership organisé de la communauté offrit deux options possibles à l'électorat en ce qui avait trait à la question de la loi 22 et les élections subséquentes. Le leadership traditionnel, la Fédération des Associations Italiennes du Québec (FAIQ) professait les négociations de coulisses et le compromis avec le Parti libéral. Le gouvernement québécois reconnaissait que la FAIQ était le porte-parole de la communauté italienne. Dirigée par Pietro Rizzuto, la FAIQ «...accepte que les droits linguistiques des futurs immigrants ne soient pas garantis, à condition que la loi (22) ne s'applique pas aux personnes résidant déjà au Québec»¹⁹. Un nombre de dissidents importants au sein de la FAIQ n'étaient pas satisfaits de l'approche adoptée par l'organisme et créèrent leur propre organisme avec le désir de mobiliser la communauté autour d'une intervention plus agressive. À l'automne 1974, le Consiglio Educatione Italo-Canadese était créé sous la présidence d'Angelo Montini. Le Consiglio sentait qu'il ne pouvait compter sur les groupes traditionnels pour exprimer le sentiment populaire au sein de la communauté italienne en ce qui avait trait à la loi linguistique. Bien plus qu'au sein de la communauté juive, la politique traditionnelle de médiation dans la communauté italienne céda la place à une forme plus directe de protestation. Le Consiglio expliquait qu'il s'était séparé de la FAIQ «parce qu'il voulait offrir à la communauté ses services dans le domaine de l'éducation et qu'il avait choisi de suivre une ligne d'action qui serait plus représentative de l'opinion populaire»²⁰.

Selon certains analystes, le conflit entre la FAIQ et le Consiglio était essentiellement une affaire de tactiques et stratégies plutôt qu'une mésentente sur le fond. Contrairement à la communauté anglophone, la majorité des Italophones ne s'opposait pas au principe sous-jacent à la loi 22. Au contraire, leur attention portait sur l'aspect discriminatoire du Chapitre V de la loi. Peu importe la divergence ayant pu exister au sein de la communauté italienne, il était convenu que «...la lutte devrait être menée par les Italiens pour les Italiens»²¹.

Afin d'aider les étudiants italiens à contourner les restrictions imposées par le test linguistique, le

18. «To The Concerned Citizens of D'Arcy-McGee», Canadian Jewish Congress, Quebec Region Records, File Elections: Parti Québécois (novembre 1976), DB4 - Box 8 - File 1.

19. Donald J. Taddeo et Raymond Tarras, *Le débat linguistique au Québec: la communauté italienne et la langue d'enseignement*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 146.

20. *Ibid*, p. 149.

21. *Ibid*, p. 168-169.

Consiglio créa plusieurs classes clandestines afin d'améliorer la maîtrise de la langue anglaise pour ceux qui passaient l'examen. L'adoption de cette mesure servit d'un côté à accroître les frictions avec la population francophone, alors qu'en même temps, elle démontrait une importante faiblesse de la loi. Les autorités gouvernementales furent particulièrement choquées de l'action du Consiglio.

Les libéraux commencèrent à reconnaître la menace croissante représentée par le Consiglio. Pour sa part, le Consiglio espérait obtenir du gouvernement certaines concessions sur le droit d'entrée à l'école anglaise. À tout le moins, ils espéraient que des exemptions seraient possibles pour les frères et soeurs des étudiants déjà inscrits à l'école anglaise.

Les libéraux s'évertuèrent par tous les moyens à éviter tout rapport avec le Consiglio et souhaitaient renforcer la crédibilité de la FAIQ qui soutenait les diverses tentatives de compromis du gouvernement. Toutefois quand des solutions étaient proposées pour régler la crise, le gouvernement essayait de limiter les contacts avec la FAIQ. Le Consiglio, souhaitant renforcer sa crédibilité, voulait qu'il soit compris que la FAIQ n'était pas et ne pouvait pas être le porte-parole pour les parents italiens et la communauté dans son ensemble puisque les élections approchaient.

Au cours des six mois précédant l'élection, le Consiglio continua à dénoncer le chapitre V de la loi. Alors que les élections approchaient, il semblait très incertain que le Consiglio resterait un groupe de pression neutre se battant pour les droits des parents. La possibilité que le Consiglio éviterait une implication partisane semblait diminuer alors que la campagne électorale prenait de l'ampleur. Vers la fin de septembre, le Parti libéral tenait une assemblée générale à Montréal-Est. Cet événement offrit l'occasion aux parents italiens de présenter leur cas devant des ministres libéraux et une nouvelle opportunité au Consiglio de renforcer sa crédibilité. Pour les libéraux, c'était une chance de démontrer que le dialogue avec la communauté italienne avait encore cours.

Convaincu du besoin pour les Italiens de faire un meilleur effort afin de s'intégrer au système scolaire, le Ministre de l'éducation, Jean Bienvenue, essayait de demeurer ferme face aux pressions du Consiglio. Le ministre ne

souhaitait pas démoraliser la population francophone en faisant plus de concessions à la communauté italienne. Finalement, il croyait que la FAIQ représentait les vrais intérêts de la communauté italienne. Au milieu de la campagne électorale, accompagné par son Ministre de l'éducation, le Premier ministre Bourassa tint une importante conférence de presse au cours de laquelle il annonça que:

La méthode d'application des tests serait révisée, et s'il fallait entièrement la modifier de façon à ce que la loi puisse être appliquée plus humainement, en particulier à l'égard des enfants de maternelle et de première année; en attendant, et ce jusqu'à ce qu'on établisse de nouveaux critères d'application du chapitre V, tous les enfants ayant des frères et soeurs dans le système anglais y seraient automatiquement acceptés; l'anglais langue seconde serait enseigné le plus tôt possible et au plus tard en troisième année dans toutes les écoles françaises²².

Ultimement, le discours de Bienvenue ne satisfaisait personne. Pour de nombreux francophones, il était suggéré que la loi 22 n'était pas adéquate pour accomplir l'objectif de francisation. En rendant le chapitre V de la loi 22 encore plus faible, on n'améliorait pas l'image du Parti libéral au sein de la majorité francophone.

La réaction du Consiglio aux promesses faites par Bienvenue était également négative. Le Président du Consiglio, A. Montini, les considérait comme étant de l'opportunisme électoral et demeurerait sceptique quant à leur réalisation. La méfiance du Consiglio envers les libéraux joua un rôle quelconque dans leur refus de réagir favorablement. Il était également concerné car il croyait que les propositions des libéraux ne divisaient son groupe.

Le Consiglio fut rapidement impliqué dans l'arène politique. Il affirma sans équivoque que dorénavant, les libéraux ne pourraient plus compter sur le soutien inconditionnel de la communauté italienne. Le Président du Consiglio indiqua que:

22. *Ibid*, p. 186.

Ils (les libéraux) aiment à penser que nous n'avions pas d'autres choix. Mais le Consiglio dit à nos gens: «Vous êtes complètement en dehors de ça: vous allez continuer à supporter les libéraux mais ils ne changeront rien». C'est ainsi que nous les avons politisés, en leur expliquant exactement ce que nous allons faire. Nous leur avons dit qu'en ce qui concernait les partis politiques, nous serions neutres²³.

Nonobstant cette proclamation de neutralité, le Consiglio appuya certains candidats libéraux en lesquels il avait confiance, tout en organisant une opposition à Jean Bienvenue dans la circonscription de Crémazie. Afin de démontrer qu'il n'avait pris parti pour personne, le Consiglio organisa un débat public une semaine avant la campagne, au cours duquel les candidats des trois partis politiques furent invités à parler. Alors que l'Union nationale envoyait son leader, Rodrigue Biron, et le Parti québécois envoyait Jacques-Yvan Morin, les libéraux envoyèrent Fernand Lalonde qui était responsable de l'application de la loi 22.

Réticents à participer au débat, les libéraux tentèrent, sans succès, de dissuader le Consiglio de tenir un tel événement. Des libéraux seniors suggéraient à Montini qu'il jouait le jeu du Parti québécois. En dépit des plaidoiries des libéraux, Montini ne croyait pas que le Parti québécois avait une chance de gagner l'élection générale. Ultiment, l'assemblée eut le résultat que les libéraux souhaitaient désespérément éviter. Le leader de l'Union nationale, Rodrigue Biron, fut reçu chaleureusement par la foule et le porte-parole des libéraux fut hué; le représentant du Parti québécois fut reçu poliment²⁴.

Avec sa politique pour un retour à la liberté de choix à la loi 22, Biron fit des incursions avec son auditoire largement maussade. La réunion eut un impact profond sur les politiques de la communauté italienne. Comme Angelo Montini le notait:

Les Italiens sont encore libéraux, même s'ils voteront pour l'Union nationale cette fois. Le Consiglio n'envoyait pas de message spécifique disant de voter pour l'Union nationale mais nous les avons tellement poussés que le vote italien sera un vote de non-confiance envers le gouvernement. Ce n'est pas un vote contre les libéraux: les Italiens voteront contre Bourassa²⁵.

Après les élections, Montini estima qu'un nombre substantiel d'Italiens avait voté pour l'Union nationale, selon lui, plus de 60 % contre le gouvernement de Bourassa. D'autres argumentaient que la majorité des électeurs au sein de la communauté italienne demeuraient solidaires du Parti libéral. Néanmoins, au sein des circonscriptions comportant un nombre important d'Italiens, il y avait clairement une érosion du Parti libéral. Dans les circonscriptions de Montréal-Viau et Montréal-Jeanne-Mance, le soutien pour l'Union nationale résultait probablement de la victoire locale du candidat péquiste. Dans la circonscription de Montréal-Crémazie, le Ministre de l'éducation, Jean Bienvenue, fut défait alors que le Parti québécois remportait une majorité décisive des votes. Dans la circonscription de Montréal-Saint-Henri, le candidat libéral et leader de la communauté italienne, Donato Taddéo, fut défait par le candidat du Parti Québécois. Dans Montréal-Marguerite-Bourgeoys, Fernand Lalonde conservait son siège à l'Assemblée nationale par une marge des plus petites.

23. Dupont, *op. cit.*, p. 83.

24. Taddeo et Tarras, *op. cit.*, p. 188.

25. Dupont, *op. cit.*, p. 88.

TABLEAU 4

Circonscriptions comportant une importante concentration d'électeurs d'origine italo-québécoise

Circonscription	Taux de participation	Libéral	P.Q.	U.N.
Montréal-Bourassa	88,0	38,2	44,9	13,8
Montréal-Viau	84,7	37,2	43,4	15,7
Montréal-Jeanne-Mance	86,4	36,3	45,5	15,4
Montréal-Dorion	84,5	34,3	52,4	9,0
Montréal-Saint-Henri	83,8	33,8	47,7	15,2
Montréal-Crémazie	89,1	36,3	50,4	10,6
Montréal-Marguerite-Bourgeoys	84,9	36,6	34,6	26,4
Montréal-Sauvé	85,0	25,5	58,6	12,9

Suite à cette élection, on réalisa qu'il n'était pas nécessaire d'être associé au leadership de la communauté pour influencer les prises de décisions du gouvernement. La conscience politique accrue des Italiens fut l'un des principaux résultats de la mobilisation qui eut lieu en 1976. Dans leur récente étude des interventions politiques de la communauté italienne, Donato Taddeo et Raymond Taras concluaient que: «cette prise de conscience politique des communautés ethniques, en particulier chez les Italiens marqua un tournant dans la politique québécoise: les partis politiques ne pouvaient plus tenir pour acquis les voix des groupes ethniques»²⁶.

Conclusion

Dix jours avant les élections de 1976, l'éditeur du *Devoir*, Claude Ryan, offrit une analyse du comportement des électeurs des communautés anglophones et ethniques. Il remarqua chez les non-francophones, un degré d'hostilité sans pareil envers le Parti libéral. Entre autres, ces tensions s'exprimèrent par le degré de la menace ressentie par un nombre de ministres du Cabinet dont la circonscription comportait une forte proportion de non-francophones.

Ryan identifiait avec raison la loi 22 et particulièrement les restrictions à l'accès à l'école anglaise comme étant la principale source de mécontentement parmi l'électorat anglophone et ethnique. Depuis l'adoption de la loi 22, les non-francophones rendaient public leur mécontentement quant à la question des tests d'aptitude linguistique afin d'entrer à l'école

anglaise. À ce sujet, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron et le chef du Parti québécois, M. Lévesque, «ont fait miroiter aux yeux de ces électeurs, une formule suivant laquelle l'inscription obligatoire à l'école française ne vaudrait désormais que pour les parents immigrants qui viendront plus tard s'établir au Québec»²⁷.

M. Biron était le mieux placé afin d'exploiter l'insatisfaction des électeurs non-francophones face au Parti libéral. Ryan croyait qu'il serait paradoxal de voir l'ancien parti de Maurice Duplessis dominé par des députés anglophones. En supportant l'Union nationale, la plupart des anglophones risquaient par inadvertance un dénouement qu'ils cherchaient généralement à éviter: «ils se seraient donnés à toutes fins utiles un parti anglophone ou, à tout le moins, un parti dominé par les anglophones. Cela risquerait d'enlever à cette formation, une partie importante et essentielle de sa crédibilité»²⁸. Selon M. Ryan, un vote pour l'Union nationale augmenterait, dans certaines situations, les chances d'une victoire du Parti québécois en divisant ce qui aurait été autrement des votes libéraux. Selon certains observateurs, l'Union nationale prit assez de votes des libéraux pour contribuer à la victoire du Parti québécois. D'autres estimèrent que plus de dix-huit circonscriptions de l'île de Montréal allèrent au Parti québécois de cette manière. Ceci résulterait ultimement à donner les votes des minorités de l'option séparatiste que ces dernières souhaitaient à tout prix éviter.

27. Claude Ryan, «Le vote des anglophones et des groupes ethniques» dans *Le Devoir*, 5 novembre 1976, p. 4.

28. *Ibid.*

26. Taddeo et Taras, *op. cit.*, p. 189.

Pour tous les partis politiques provinciaux, et plus particulièrement les libéraux, il y avait un malaise croissant parmi l'électorat anglophone et les autres minorités décrites par M. Ryan, comme ayant «une trop grande lenteur à s'intégrer vraiment à la vie politique québécoise, et chez nous (la majorité) une trop forte propension à prendre ces électeurs pour acquis et à ne pas nous occuper de leurs aspirations réelles»²⁹.

L'électorat non-francophone jouait un rôle dans au moins deux scénarios locaux. Premièrement, dans les circonscriptions considérées comme étant «anglophones» ou «ethniques», les électeurs non-francophones pouvaient assurer des représentants de leurs propres communautés. Deuxièmement, des pressions pouvaient être exercées lorsque les électeurs non-francophones coexistaient avec une majorité francophone. Ils jouaient alors un rôle potentiellement décisif localement dans les résultats électoraux. Ceci dépendait en majeure partie, d'un manque d'unanimité parmi l'électorat francophone dans une circonscription donnée. Un nombre de ministres du cabinet se retrouvèrent dans des circonscriptions où ce scénario existait. Toutefois, les dirigeants des communautés non-francophones encourageaient quant même fortement la prudence dans chacune de ces situations.

Les dirigeants des communautés ethniques trouvaient difficiles de condamner les politiques linguistiques des libéraux tout en évitant la menace de séparation du Parti québécois. Les médias anglophones et les dirigeants de plusieurs communautés ethniques conditionnaient de plusieurs façons leurs membres afin d'envoyer selon eux un message aux libéraux provinciaux et leur laisser savoir qu'ils ne pouvaient pas être pris pour acquis. Par conséquent, les appels de dernière minute par les dirigeants respectifs au soutien des libéraux servirent seulement à confondre encore plus l'électorat non-francophone.

La conjoncture particulière lors des élections de 1976 créait d'importantes divisions au sein de chacune des trois communautés que nous avons analysées. Dans chaque cas, une réaction surgit contre l'approche suggérée par ce qui était perçu comme les piliers des communautés respectives. Alors que certaines communautés se sentaient renforcées par la

réaction de leur base contre l'élite non-francophone, la perte d'influence de ces derniers semblait temporaire. Le politologue Vincent Lemieux notait récemment qu'en 1976, les votes contre le Parti libéral de certains électeurs non-francophones n'étaient que conjonctuels³⁰. Nonobstant cette affirmation, un précédent important était établi en 1976, lequel aurait des répercussions sur l'avenir de l'action politique des allophones et anglophones du Québec.

L'ÉTHIQUE PLURALISTE-ÉGALITAIRE ET LA QUESTION DU *POLITICAL* *CORRECTNESS* AUX ÉTATS-UNIS

par Albert Desbiens et Pierre L'Heureux
Département d'histoire
UQAM

Pour plusieurs le «political correctness» correspond à un mouvement radical de gauche, conséquence négative de la contre-culture, qui se distingue par son intransigeance et sa volonté de plus en plus marquée de transformer la société en un monde nouveau reflétant les idéaux utopistes des années soixante. Il nous apparaît cependant, après examen d'une bonne partie de la littérature portant sur la question, que l'idée que l'on se fait de ce que l'on suppose être un mouvement radical n'est en fait que la représentation distordue qu'en donnent les médias et les universitaires conservateurs américains qui en ont amplifié la nature et la portée ou exagérément insisté sur ses manifestations les plus radicales, voire les plus loufoques. Pour bien comprendre les tenants et aboutissants du débat, il importe de reconstituer une définition moins tendancieuse du phénomène communément appelé «political correctness» et de replacer le débat dans le contexte politique et social qui l'a vu naître.

Loin d'être un mouvement passager et structuré, propulsé par la force émanant d'un certain consensus, le «political correctness» est un phénomène à la fois réel et construit qui correspond vraiment à la manifestation radicale d'une nouvelle morale, l'éthique pluraliste-

29. *Ibid.*

30. Vincent Lemieux, «Le Parti Libéral du Québec: Alliances, rivalités et neutralités», Québec: Les Presses de l'Université de Laval, 1993, p. 127.